



THÉÂTRE DE LA CLARTÉ

ATELIER THEATRE DE L'ECOLE SAINT VINCENT DE PAUL
FONTENAY

2 0 2 2 - 2 0 2 3

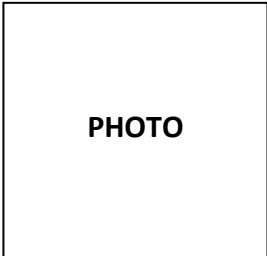
Théâtre de la Clarté

Contenu de l'atelier

- Echauffement physique et vocal
- Jeux théâtraux
- Improvisations
- Travail sur texte de théâtre

Objectifs

- Construction et épanouissement de la personnalité
- Améliorer son expression orale
- Affirmer ses goûts esthétiques
- Développer le désir de connaître et d'apprendre



Le jeudi de 16h45 à 18h15 - du CP au CM2

Date du 1^{er} cours : le 15 septembre 2022 – Date du dernier cours : le 22 juin 2023

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Classe :

	Père (ou tuteur) :	Mère :
Nom et prénom :
Adresse :
Code postal, ville :
Tél (port/fixe) :
Email :

CAS D'URGENCE : No de téléphone au moment où votre enfant participe à l'atelier :

No de Sécurité Sociale de la personne responsable :

REGLEMENTS (Deux places de spectacle jeune public produit par le Théâtre de la Clarté offertes à chaque inscription) :

- **22 € (adhésion) + 160 € = 182 €**. Ce premier règlement sera encaissé en septembre 2022
- **160 €**. Ce second règlement sera encaissé en janvier 2023.

Les règlements se font à l'ordre du **Théâtre de la Clarté** et sont à envoyer accompagnés de cette fiche d'inscription, au :
Théâtre de la Clarté - 74, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne Billancourt

Pour le bon fonctionnement des cours, nous ne pouvons pas prendre plus de 20 enfants par atelier. Nous ne confirmerons cette inscription qu'à réception de cette fiche et de la totalité des règlements.

Suite aux deux premiers cours qui servent de cours d'essai, votre inscription est un engagement à l'année, **aucun remboursement ne sera effectué**, sauf cas de force majeure : déménagement hors de la ville, longue maladie, chômage. Un remboursement prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs au secrétariat pour les cas précités ci-dessus.

Au cas où le spectacle de fin d'année se jouerait au Théâtre de la Clarté, nous demanderons le jour de la représentation une participation de 5€ par personne (à partir de 5 ans).

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s) Père, Mère, Tuteur, responsable(s) de l'enfant, autorisons le Théâtre de la Clarté à faire soigner notre enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable pour les activités régulières ou exceptionnelles du Théâtre de la Clarté auxquelles notre enfant pourrait participer (atelier, spectacles, répétitions supplémentaires, sorties ...).

Je joins : • **2 enveloppes vierges timbrées** • **une photo** de mon enfant • **la présente feuille d'inscription**
 • **un chèque de 182 €, de la banque** n°
 et un chèque de 160 €, de la banque n°

Fait à, le

X _____
Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »